

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17  
Affichage le : 07/07/17  
Transmission préfecture le : 07/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170623-lmc198672-DE-1-1  
Du : 07/07/17  
Délibération exécutoire le : 07/07/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE  
AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVITEC  
PROJET COOPÉRATIF "RASSUR 79" DU POLE MOV'EO**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-CÉLIE GUILLAUME,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 16 décembre 2011 portant sur le soutien à la société Civitec relatif au projet de recherche et développement « Rassur 79 » dans le cadre du pôle de compétitivité Mov'eo ;

Vu la convention d'application entre le Conseil départemental des Yvelines et la société Civitec relative à l'attribution de l'aide à la recherche et développement pour le projet « Rassur 79 », signée le 10 février 2012 ;

Vu l'avenant n°1 de la convention d'application entre le Conseil départemental des Yvelines et la société Civitec relative à l'attribution de l'aide à la recherche et développement pour le projet « Rassur 79 », signée le 29 janvier 2015 ;

Vu la nouvelle demande d'avenant de la société Civitec ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attribution à la Commission permanente, article 15 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant que le changement d'actionnaire de la société Civitec en mars 2015 a entraîné le départ de son gérant ce qui, a eu pour conséquence un retard de traitement de la demande du solde de la subvention ;

Considérant que le projet est finalisé et respecte les livrables prévus dans la convention susvisée ;

Considérant le soutien historique apporté par le Département au développement du cluster des mobilités de Versailles – Satory, qui s'est concrétisé dès 2009 par une aide à l'implantation de l'IFSTTAR, dont CIVITEC est issue, et se poursuit aujourd'hui par un soutien majeur au projet de recherche de VEDECOM et au co-pilotage avec l'Agglomération de Versailles Grand Parc et les industriels de l'implantation de cet institut de recherche sur le terrain des Marronniers ;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant n°2, ci-joint, à la convention adoptée par délibération du 16 décembre 2011 en faveur de la société CIVITEC pour le projet « Rassurer 79 », qui proroge le délai de caducité de la subvention de 2 ans.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

### AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVITEC PROJET COOPÉRATIF "RASSUR 79" DU POLE MOV'EO

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.